



Ville de Maisons-Laffitte

DOB 2018





Ville de Maisons-Laffitte
DOB 2018

Le Débat d'orientations Budgétaires a pour vocation d'éclairer et de débattre des choix qui sont faits dans le budget sur la base des perspectives envisageables.



Ville de Maisons-Laffitte
DOB 2018

Quelques mots sur les perspectives économiques générales



Ville de Maisons-Laffitte

DOB 2018

- **Retour de la croissance en France avec 2,2 % sur un an au 3^{ème} trimestre 2017.**
- **Néanmoins l'emploi ne s'améliore guère (- 0,1 % de chômeurs de catégorie A sur un an)**
- **Le déficit commercial (- 62 milliards) et la dette (2 226 milliards) se creusent.**
- **Le contexte géopolitique est source de beaucoup d'incertitudes (situation au Moyen-Orient, Brexit, futures élections italiennes, ...)**



Ville de Maisons-Laffitte

DOB 2018

- **La politique monétaire menée par la Banque Centrale Européenne alimente des bulles spéculatives (boursières, immobilières, obligataires) dont de nombreux experts et économistes craignent l'éclatement.**



Ville de Maisons-Laffitte
DOB 2018

I. Les grands traits de ce budget 2018



Ville de Maisons-Laffitte

DOB 2018

- **Comme chaque année , le budget est largement impacté par les dispositions de la loi de finances :**

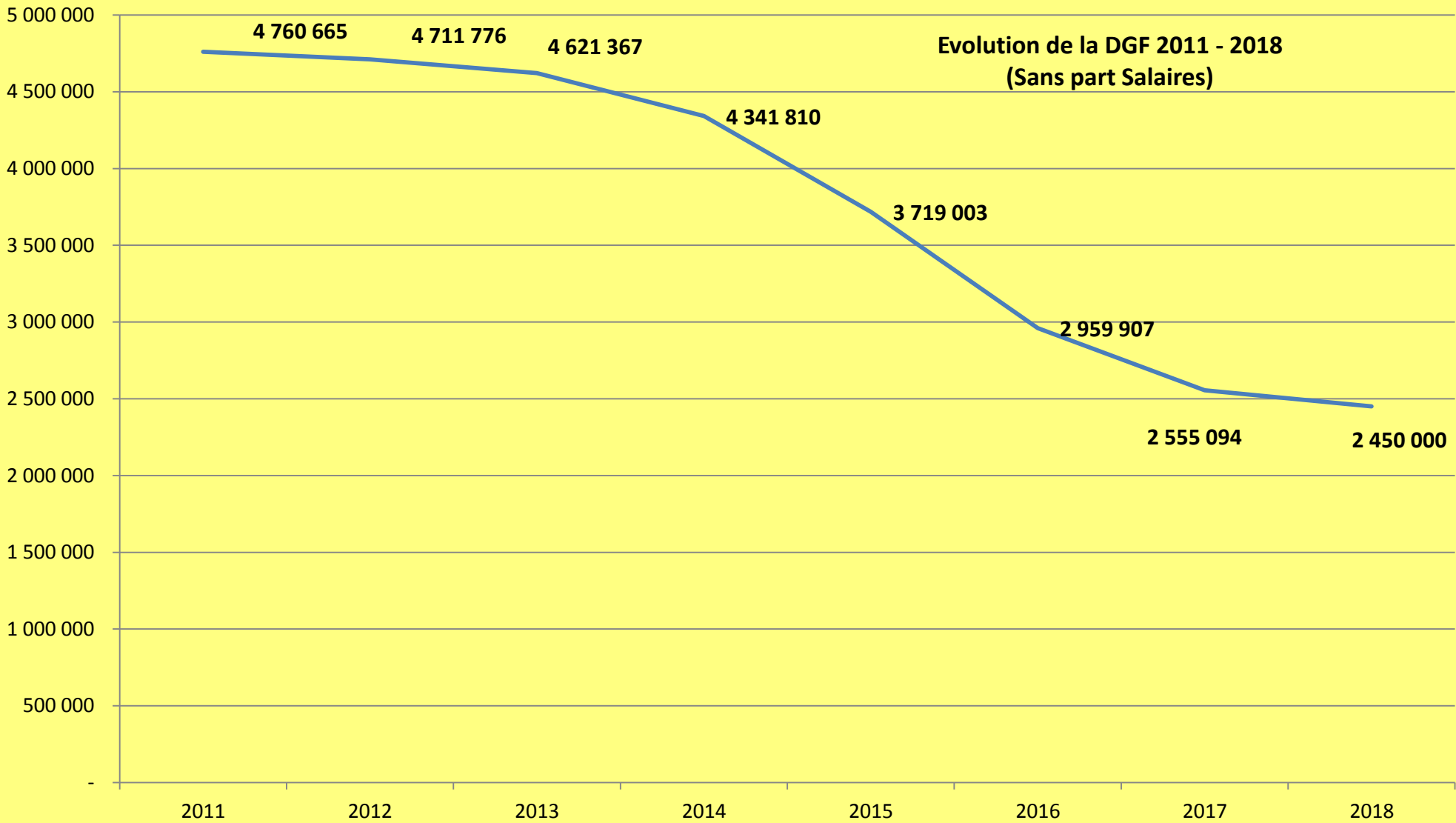
1) La poursuite de la baisse de la DGF :

La Ville va à nouveau voir sa DGF diminuer en 2017 sous l'effet :

- D'une part, d'une baisse de la population municipale calculée par l'INSEE qui passe de 23 705 habitants au 1^{er} janvier 2017 à 23 371 habitants au 1^{er} janvier 2018. Cela devrait entraîner une baisse de la DGF évaluée entre 30 et 35 K€.**
- D'autre part, de l'écrêtement annuel lié au financement de la péréquation entre communes que l'on évalue à 70 000 € en 2018.**

Enfin, il convient de rappeler qu'entre 2011 et 2017, la Ville a vu sa DGF chuter de plus de 2,2 millions grevant d'autant le budget communal.

Ville de Maisons-Laffitte DOB 2018 : la loi de finances



2) La réforme de la taxe d'habitation :

La loi de finances 2018 supprime sur trois ans la taxe d'habitation pour 80 % des ménages et le chef de l'Etat a par ailleurs annoncé qu'il comptait à terme supprimer la taxe d'habitation pour l'ensemble des Français.

A Maisons-Laffitte seulement 34,7% des Mansonnien(ne)s bénéficieraient de cette mesure, soit une part totale des foyers exonérés s'élevant à terme à 42,3%.

Rappelons que la taxe d'habitation est la première ressource de notre commune avec 10,5 millions d'euros perçus, soit près du quart du budget de fonctionnement de notre commune.

Il est par ailleurs évident que l'Etat n'a pas les moyens de financer le dégrèvement promis aux collectivités, il y aura donc un nouvel impôt.

Ville de Maisons-Laffitte DOB 2017: la loi de finances

3) Revalorisation des bases d'imposition de 1,24 % :

A partir des bases définitives de 2017, sans variation physique des bases et avec une stricte reconduction des taux, on obtient le produit fiscal suivant :

	Bases définitives 2017	Bases revalorisées de 1,24%	évolution	Reconduction des taux 2017	Produit attendu 2018	Rappel produit BP 2017	2018 / 2017
Taxe d'habitation	59 705 399	60 445 746	1,24%	17,56	10 614 273	10 369 531	+ 244 742
Taxe foncière propriétés baties	47 139 481	47 724 011	1,24%	15,20	7 254 050	7 154 944	+ 99 106
Taxe foncière propriétés non baties	72 975	70 000	-4,08%	141,43	99 001	116 538	- 17 537
Total					17 967 324	17 641 013	326 311 1,85%

Ville de Maisons-Laffitte DOB 2018 : la loi de finances

4) En matière de dépenses de personnel :

Gel du point d'indice de la fonction publique et rétablissement du jour de carence

5) Abondement de la dotation titres sécurisés (+ 10,6 K€)

6) Pérennisation du fonds de soutien à l'investissement local



Ville de Maisons-Laffitte

DOB 2018

- **D'autres éléments sont à prendre en compte**



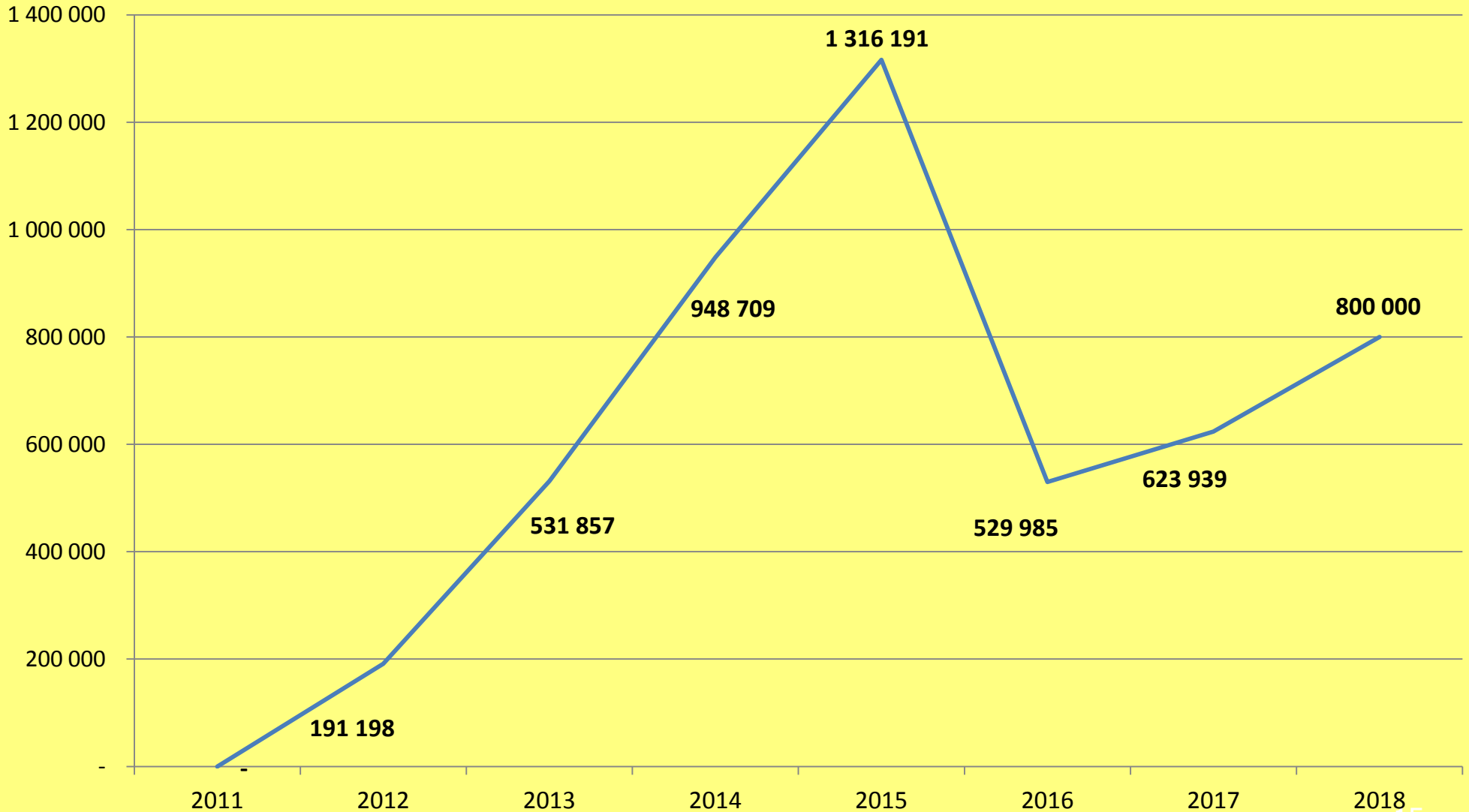
Une remontée importante du FPIC :

Le FPIC est calculé au niveau du territoire intercommunal et réparti entre la CA SGBS et chacune des communes. La répartition de la cotisation entre la CA SGBS et les communes se fait au prorata du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) qui pour la 1^{ère} fois est le CIF réel de la CA SGBS (0,145) et non plus comme les 2 dernières années le CIF moyen des communautés d'agglomération (0,3129).

Cette nouvelle répartition va générer en 2018 un surcroît de prélèvement pour notre Ville que l'on évalue à 170 000 €.

Ville de Maisons-Laffitte DOB 2018

Evolution du FPIC 2012 - 2018





Concernant les dépenses courantes :

Grâce aux efforts réalisés au cours des dernières années :

- ✓ **Remise en concurrence régulière des contrats**
- ✓ **Mutualisation des marchés de fluides**
- ✓ **Maintenance préventive des bâtiments et des installations**
- ✓ **Recherche constante d'économies imposée aux services**

On peut une nouvelle fois envisager une stricte reconduction des crédits malgré les tensions inflationnistes sur les prix des fluides et par répercussion des prestations de services.

Félicitations aux services qui maîtrisent leurs dépenses de fonctionnement.



Concernant les dépenses de personnel :

La poursuite de la démarche d'audit interne et d'organisation stratégique menée au sein des services municipaux conduit à des mutualisations et de nouvelles organisations qui se sont traduites, dans un premier temps par des gels de postes, puis si cela se révélait possible par des suppressions définitives.

Ainsi en 2017, 11 postes ont été supprimés au tableau des effectifs. En 2016, 5 postes avaient déjà été supprimés.



Ville de Maisons-Laffitte

DOB 2018

Compte tenu de ces efforts importants réalisés en matière de maîtrise de la masse salariale, les dépenses de personnel inscrites au BP 2018 devraient être identiques à celles du BP 2017 :

	CA 2016	BP 2017	Estimations CA 2017	CA2017 / CA2016	CA 2017 / BP 2017	BP 2018	BP 2018 / BP 2017
012 Dépenses de personnel	17 829 686	18 755 330	18 063 000	1,31%	96,31%	18 755 330	0%



Concernant le logement social :

- **Le prélèvement annuel appliqué à la Ville au titre de la loi SRU est de l'ordre de 394 K€. Ce montant est majoré pour 2018, 2019 et 2020 d'une pénalité fixée à 100 %. Néanmoins, les efforts consentis via le paiement de surcharges foncières ou la concession de moins-value sur les cessions permettent jusqu'à présent de ne pas avoir à verser ce prélèvement et cette pénalité.**
- **La Ville devrait verser en 2018 le solde de la surcharge foncière accordée pour l'immeuble sis 15 rue de Lorraine soit 591 K€.**



La reprise du 54 rue du tir :

- **La gestion du 54 rue du tir nous oblige avant sa vente effective à payer les charges d'entretien incombant au propriétaire (102 K€), la taxe foncière (136 K€) ainsi que la rémunération de la convention de gérance estimée à 35 K€.
Sur la même période, cet immeuble devrait générer des recettes de 600 K€.**
- **La Ville devra verser à la société les Résidences dans le cadre de la fin du bail emphytéotique une indemnisation de 474 264,60 € pour les prêts souscrits pour l'entretien de cet immeuble.**
- **La Ville a également repris avec la restitution de l'immeuble trois emprunts souscrits par les Résidences auprès de la CDC pour 1 113 219,86 € qui seront transmis au futur acquéreur.**



La réforme du stationnement :

- **Avec la dépénalisation du stationnement payant un nouveau marché intégrant les nouvelles missions qui incombent aux communes a été passé. Ce marché devrait s'élever à 170 K€ contre 37,2 K€ auparavant.**
- **En outre, nous devons acquitter à l'ANTAI pour la notification des forfaits post stationnement 1,50 € / dossier. Nous évaluons ce coût de traitement à 20 000 €.**
- **L'encaissement des forfaits post stationnement qui s'avère particulièrement difficile à estimer fera l'objet d'une inscription prévisionnelle au BP 2018 de 340 000 €.**



Des points positifs :

En dépenses : l'endettement

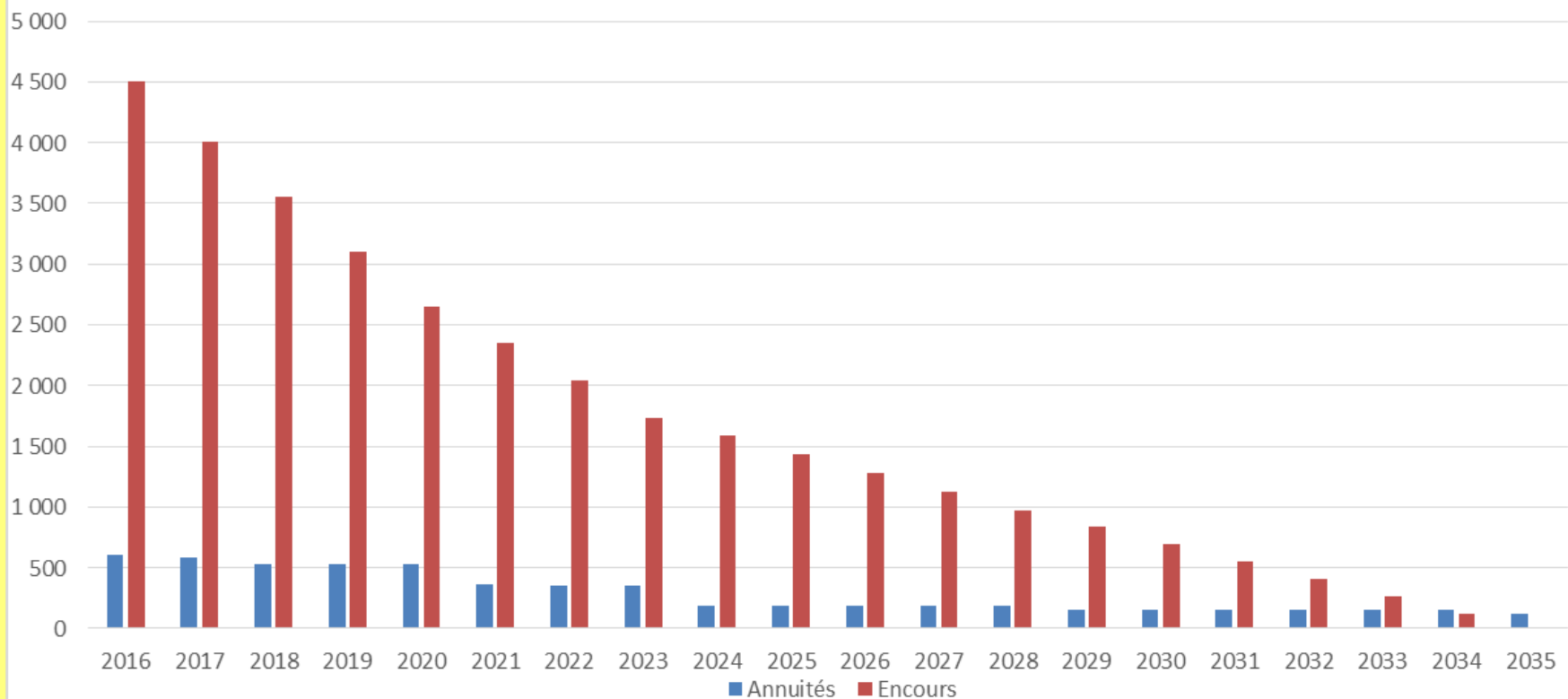
- **La Ville n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2017. Sa dette est donc très stable avec un encours au 31/12/2017 de 4 M€ soit 169 € par habitant.**
- **La structure est saine : 12,49 % de taux révisable sur Euribor, 79,38 % de taux fixe et 8,13% de taux zéro.**



Ville de Maisons-Laffitte

DOB 2018

Tableau d'extinction de la dette (en K€)





Ville de Maisons-Laffitte

DOB 2018

En recettes : des droits de mutation actuellement élevés

- **On a constaté en 2017 un montant important de ventes immobilières qui semble avoir été accentué par des taux d'intérêts très bas.**
- **La moyenne des recettes sur les 5 derniers exercices autorise une prévision à hauteur de 2,2 M€.**

2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2011-2017
1 949 756	1 662 340	2 543 778	2 431 446	2 748 473	2 267 159



En recettes (suite) : Des financements de la CAF en hausse

Dans le cadre du renouvellement du contrat enfance 2017-2020, la Ville a obtenu des financements nouveaux pour la crèche Duverdy, le poste de coordinatrice de la petite enfance ainsi que le financement d'un tiers poste supplémentaire au service scolaire pour la coordination jeunesse.



Ville de Maisons-Laffitte
DOB 2018

**Le budget 2018 doit aussi tenir compte de
la situation financière de la commune à
l'issue de l'exercice 2017.**

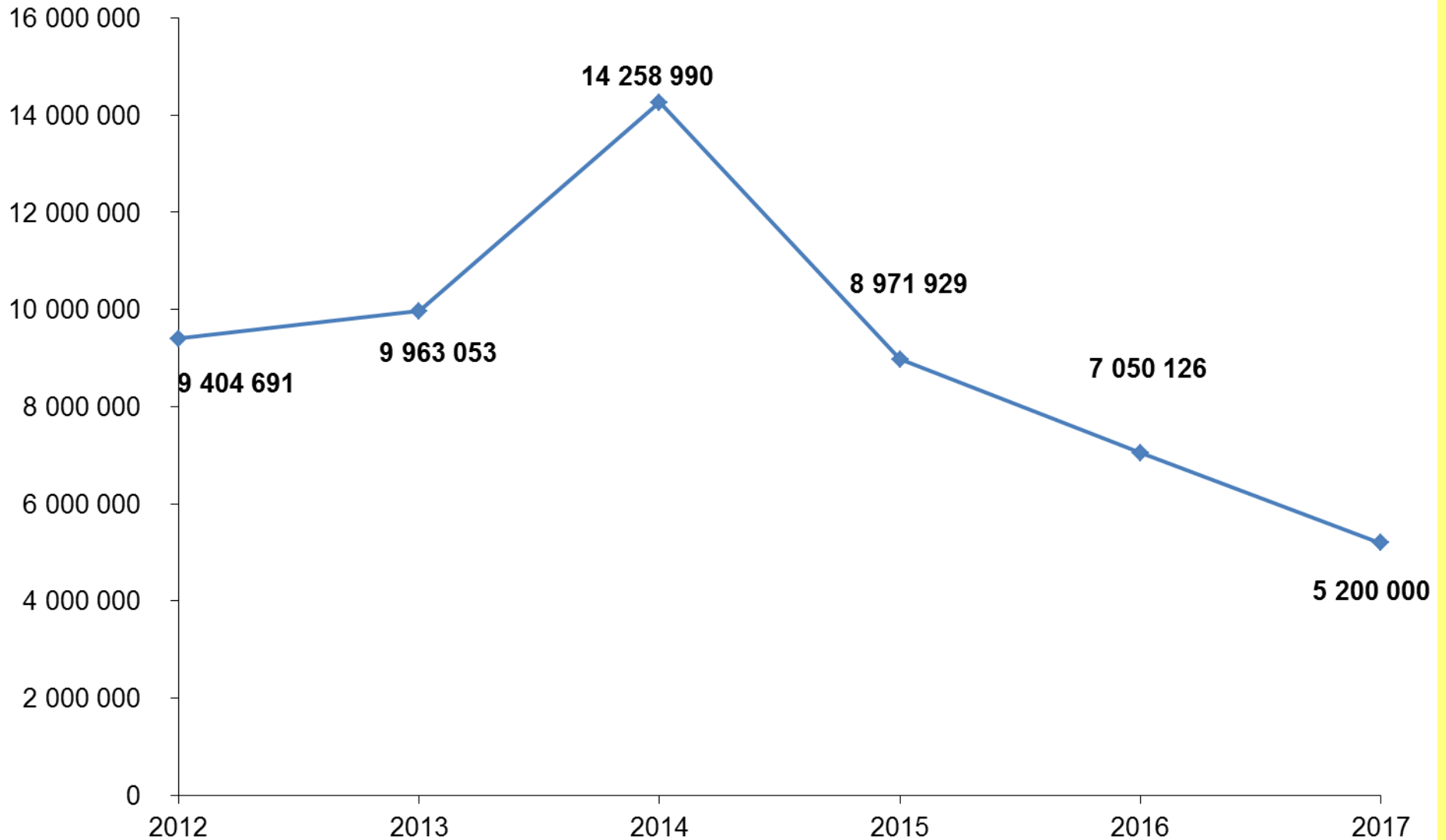


L'année 2017 a été marquée par :

Un montant d'investissements en deçà des précédentes années, de l'ordre de 5,2 M€, en phase avec une année dite « intermédiaire », dans l'attente du lancement des différents projets structurants du mandat. De ce fait, la section d'investissement est exceptionnellement excédentaire de 5,9 M€.

Ville de Maisons-Laffitte DOB 2018

Evolution des dépenses d'investissement 2012-2017





Ville de Maisons-Laffitte

DOB 2018

Une section de fonctionnement qui devrait se solder par un excédent d'exploitation hors report à nouveau de l'ordre de 6 M€ qui s'explique par :

- **Une maîtrise des dépenses courantes**
- **Des efforts importants d'optimisation de la masse salariale**
- **Des recettes d'usagers en hausse dans certains secteurs**
- **Des droits de mutation élevés**



Ville de Maisons-Laffitte

DOB 2018

A l'issue de l'exercice 2017, le résultat dégagé par la section de fonctionnement devrait avoisiner les 11,5 M€ qui pourront être pour partie réinjectés dès le BP en section d'investissement, alimentant l'enveloppe des projets structurants du mandat et pour partie en section de fonctionnement, ce qui permettra de compenser certaines hausses de dépenses comme celles du FPIC et de faire face à nos échéances à venir en matière de versements de surcharges foncières.



Ville de Maisons-Laffitte
DOB 2018

Orientations



Ville de Maisons-Laffitte

DOB 2018

Les orientations 2018 sont les suivantes :

- **Poursuivre nos efforts d'économies, d'optimisation et de mutualisation de nos charges courantes**
- **Poursuivre notre audit interne en vue de dégager des marges nouvelles, plus spécifiquement sur nos charges de personnel**
- **Continuer à constituer un autofinancement permettant la réalisation de projets structurants pour les Mansonnien**



Ville de Maisons-Laffitte
DOB 2018

Investissements projetés en 2018



Ville de Maisons-Laffitte

DOB 2018 : Les investissements par secteur

❖ **Secteur scolaire :**

- **La réalisation d'un centre de loisirs à l'école Clos Lainé dont le coût est estimé à 2,5 M €**
- **La poursuite de la sécurisation des établissements scolaires (300 K€)**
- **La réfection complète des cours des écoles Ledreux (200 K€) et Cocteau (45 K€)**



Ville de Maisons-Laffitte

DOB 2018 : Les investissements par secteur

❖ **Secteur des sports :**

- **La création d'un quatrième vestiaire au gymnase Colbert (347 K€)**
- **La réhabilitation des vestiaires de l'île de la commune (300 K€)**
- **La réfection complète des vestiaires de l'étage au CSC (215 K€)**



Ville de Maisons-Laffitte

DOB 2018 : Les investissements par secteur

❖ **Secteur culturel :**

- **Le réaménagement du centre Montesquieu (500 K€)**
- **Le remplacement du projecteur et de l'écran au cinéma (60 K€)**

❖ **Secteur hippique :**

- **La poursuite des travaux de restructuration de la carrière Molière (323 K€)**
- **La réhabilitation de l'écurie 6 bis avenue Béranger (205 K€)**



Ville de Maisons-Laffitte

DOB 2018 : Les investissements par secteur

❖ **Secteur culturel :**

- **Le réaménagement du centre Montesquieu (500 K€)**
- **Le remplacement du projecteur et de l'écran au cinéma (60 K€)**

❖ **Secteur hippique :**

- **La poursuite des travaux de restructuration de la carrière Molière (323 K€)**
- **La réhabilitation de l'écurie 6 bis avenue Béranger (205 K€)**



Ville de Maisons-Laffitte

DOB 2018 : Les investissements par secteur

❖ **Secteur petite enfance :**

- **La poursuite de la sécurisation des crèches (300 K€)**
- **Le remplacement de la chaufferie de la crèche de la muette (80 K€)**

❖ **Secteur social :**

- **L'achèvement des travaux de la RPA avec la pose de stores (150 K€) et le remplacement de la centrale incendie (80 K€)**
- **Les travaux d'accessibilité liés à l'agenda d'accessibilité programmée : Ad'ap (300 K€)**



Ville de Maisons-Laffitte

DOB 2018 : Les investissements par secteur

❖ **Les autres projets :**

- **La réfection de l'avenue du Maréchal Foch : 430 K€ en investissement et 300 K€ en fonctionnement pour l'enfouissement des réseaux**
- **Les travaux de l'ilot Longueil avec la création de la voie (360 K€) et des travaux annexes (35 K€)**
- **La poursuite du déploiement de la fibre optique et de la vidéoprotection avec la pose de la fibre optique rue du Mesnil, rue du Tir et sur l'Ile de la commune (312 K€)**



Ville de Maisons-Laffitte

DOB 2018 : Les investissements par secteur

❖ **Les autres projets (suite) :**

- **La clôture de la ZAC de l'entrée de Maisons dont le bilan présente aujourd'hui un solde créditeur qui sera reversé à la commune.**
- **L'acquisition possible du 8 rue de la Muette dans le cadre d'une procédure d'expropriation d'un immeuble en très mauvais état.**



Ville de Maisons-Laffitte
DOB 2018

Les recettes qui financent ces projets



Ville de Maisons-Laffitte

DOB 2018

Les projets d'investissement 2018 seront financés principalement par autofinancement mais également par le FCTVA (710 K€), la taxe d'aménagement (150 K€), le produit des amendes de police au titre de 2017 (100 K€) mais également par des subventions.



Ville de Maisons-Laffitte DOB 2018

En outre, des cessions devraient intervenir dans le courant de l'année : 8 rue Guynemer (800 K€), ilot Longueil (190 K€), 54 rue du tir (19,4 M€ et 80 K€).

Nous percevrons aussi du budget du Rond Sévigné le reversement d'une partie des avances consenties (349 K€).

Enfin, dans le cadre du PUP de l'ilot Longueil, l'aménageur versera une participation de 435 836 €.